

## Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° ..... en date du .../.../2021)

### Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle  1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3  ou par mail : <a href="mailto:info@fdc57.org">info@fdc57.org</a> ou site internet : <a href="http://www.fdc57.org">www.fdc57.org</a>	M le Maire de la commune de <u>Stiring Wendel</u>	ONF (si lot domanial) :  - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ
	Adresse : <u>1 place Wendel</u>	Ou  - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	Code Postale : <u>57350</u>	
	Ville : <u>Stiring-Wendel</u>	

Je soussigné (nom-prénom) HETZEL Alphonse

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Stiring-Wendel

Lot n° : unique  communal  réserve  domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 158 rue Stéphanie 57350 Schoeneck

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- toute la chasse
- .....
- .....
- .....

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 01/04/2023 au 01/04/2024

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Schoeneck Le 20/06/24

Signature (obligatoire) :

